



- Règlement particulier  
Tournoi doubles des Rois et Reines 2022  
Organisé par le CSBC, les 08 et 09 janvier 2022 – N° autorisation : **En cours**

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2021-2022 édictées par la FFBad et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. Le tournoi est ouvert à toute joueuse et tout joueur titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la veille du tirage au sort, soit le 29 décembre 2021. Il est accessible aux joueuses et joueurs classés N2 - N3 - R4 - R5 - R6 - D7 - D8 - D9 - P10 - P11 - P12. Les joueuses et joueurs appartenant aux catégories « Poussin(e) » et « Benjamin(e) » ne seront pas autorisés à participer à cette compétition.
3. La juge-Arbitre sera Mme Sophie CUENOT. Ses décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur réclamant.
4. Le GEO en charge de la compétition sera Christophe BARRIENTOS.
5. La compétition se déroulera à la « Maison des Sports », 2 rue du 11 novembre, 71100 Chalon/s/Saône.
6. Le comité d'organisation a décidé de limiter le nombre d'inscrits dans l'ensemble des tableaux. Ainsi, le nombre maximum de participants sera de 188 le samedi 08 Janvier 2022 et de 160 le dimanche 09 janvier 2022. Dans le cas où ces limites seraient dépassées, la sélection se fera par rapport à la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + paiement intégral des droits d'inscription).
7. Les tableaux proposés sont : les doubles dames et hommes le samedi 08 janvier 2022 et les doubles mixtes le dimanche 09 janvier 2022. Ceux-ci seront constitués en poules de 3, 4 avec 2 sortants par poule ou en poule unique
8. Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon la moyenne de leur CPPH / rang national et non de leurs classements.
9. Un minimum de 5 séries par discipline sera institué afin de garantir un niveau cohérent dans chaque série.
10. L'inscription est autorisée sur deux tableaux et dans deux séries différentes, sur deux journées différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 18 € par joueur pour 1 tableau et 21 € par joueur pour 2 tableaux. Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte après la compétition sauf WO dûment justifié (certificat médical, attestation de l'employeur, etc...). Un maximum de poules de 4 seront proposées.
11. L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de la feuille d'inscription adressée à : M. et Mme Quentin et Justine CHENEVOY, 29d rue Saint Jean des Vignes, 71100 CHALON SUR SAÔNE ou à l'adresse mail suivante [csbc.tournois@gmail.com](mailto:csbc.tournois@gmail.com); elle devra être accompagnée d'un chèque du montant correspondant à l'ordre du « CSBC » ou d'un virement bancaire. Les inscriptions devront être regroupées pour les joueuses et joueurs appartenant à un même club.
12. Les volants sont à la charge des compétiteurs à part égale. Tous les joueurs utiliseront des volants plumes. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle, soit donc « Spin Gold ».
13. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales, lesquelles dans la mesure du possible pourront être arbitrées. Cependant, sur demande des joueurs auprès du Juge-Arbitre, un arbitre ou un scorer pourra être désigné à tout moment du tournoi, dans la mesure du possible.
14. Tout participant devra dès son arrivée faire enregistrer sa présence à la table de marque.

15. Chaque participant mineur devra être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.
16. A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié du tableau concerné par la Juge Arbitre.
17. Le temps de préparation des joueurs (test de volant puis prise de contact avec le terrain) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
18. Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif. Ils pourront être modifiés par décision de la Juge-Arbitre. Les matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum (1/2 heure pour les rencontres de premier tour). A l'appel des noms des joueurs, ils devront se rendre à la chambre d'appel, située devant la table de marque.
19. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il ne pourra être réduit qu'avec accord des intéressés pour le bien de la compétition.
20. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra en faire la demande auprès de la Juge-Arbitre. Il devra donner un contact et revenir à l'heure donnée et se signaler à la table de marque.
21. Tout joueur, toute joueuse ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives nationales ou internationales devra le signaler dès son arrivée à la Juge-Arbitre et justifier de leur utilisation par un certificat médical.
22. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré faute, au service comme dans le jeu. Tout volant touchant les filins sera à remettre toujours lors d'un échange et une fois au service.
23. Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
24. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match en dehors des temps d'arrêts (120 secondes entre chaque set et 60 secondes quand le score atteint la première fois 11)
25. Le plateau de jeu est exclusivement réservé à la Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueuses et joueurs appelés pour leur match ainsi qu'à leurs conseillers techniques. Ces derniers limités au nombre de 1 par demi-terrain devront porter un pantalon ou un jogging et des chaussures fermées. L'usage du portable et la nourriture sont interdits pendant le coaching, Les conseillers sont autorisés à avoir une bouteille fermée avec eux. Le coaching est strictement interdit depuis les tribunes.
26. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBad est exigée sur les terrains. La JA est la seule à décider de la conformité des tenues.
27. Le présent règlement sera affiché sur le lieu de compétition ainsi que les codes de conduite des joueurs, des conseillers et des officiels techniques ; de même que du règlement régissant les tenues.
28. La date limite d'inscription est fixée au 22 Décembre 2021. Le CPPH de la paire sera pris en compte au mardi 28 décembre 2021, c'est-à-dire la veille du tirage au sort.
29. Toute joueuse, tout joueur forfait après le tirage au sort du 29 décembre 2021 devra en informer l'organisateur par mail ([csbc.tournois@gmail.com](mailto:csbc.tournois@gmail.com)) et le justifier (certificat de travail, médical, ...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition à la Commission d'Officiels Technique de la Ligue de Bourgogne-Franche Comté de Badminton ([clot@lbfcbad.fr](mailto:clot@lbfcbad.fr)) sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.

30. En cas de forfait d'un participant celui-ci peut être remplacé par un(e) joueur (euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente. En cas de forfait de l'ensemble de la paire, la paire n°1 de la liste d'attente sera intégrée dans la série. Si un seul membre de la paire est forfait ?
31. Le club du CSBC décline toute responsabilité en cas de vol, de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
32. La presse locale pourra être amenée à prendre des clichés du tournoi. Par respect du droit à l'image, si vous ne désirez pas être photographié, merci d'en informer la direction du tournoi.
33. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement particulier.
34. COVID-19 : Dans le cadre de la crise sanitaire, le protocole en vigueur sera mis en œuvre. Tout joueur inscrit, ainsi que spectateurs, devront présenter un pass sanitaire en règle. En cas de non présentation ou de non-validité, l'accès au gymnase sera interdit. Tout joueur inscrit sans pass sanitaire sera déclaré forfait volontaire, sans recours, ni remboursement possible avec 2 mois de suspension de toute compétition.

Le Comité d'Organisation

La Juge-Arbitre : Mme Sophie CUENOT

A rectangular box containing a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'S. CUENOT'.